



# SPATIALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES ODD COMMUNE D'ADJOHOUN



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## DGCS-ODD

Cibles prioritaires	Actions prioritaires
<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.</p> 	<p>Réhabilitation de 03 modules de trois salles de classes par an dans les écoles primaires dont celles adaptées aux zones inondables.</p> <p>Construction 01 module de salle de classes par an dans les écoles maternelles dont celles adaptées aux zones inondables.</p> <p>Plaidoyer pour l'équipement des centres de santé en matériels adéquats.</p> <p>Fonctionnement et mise sous régie autonome les Adductions d'Eau Villageoises (AEV) en panne.</p> <p>Extension des CFR à tous les autres villages de la Commune.</p> <p>Organisation des audiences foraines de délivrance des CFR.</p>
<p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p> 	<p>Mise en place et animation des clubs d'hygiène, d'assainissement et de nutrition dans les écoles et collèges.</p> <p>Création des cantines scolaires dans les EPP et EM de la Commune.</p>
<p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.</p> 	<p>Mise à disposition des jeunes de domaines sécurisés pour le développement de l'activité agricole</p> <p>Renforcement des capacités techniques et managériales des organisations des producteurs.</p>

Réalisation :



AGENCE  
POUR LA PROMOTION  
DES OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



<p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.</p>	<p>Plaidoyer pour l'accroissement de 1 à 5 des centre d'éducation de reproduction et de planification familiale dans la Commune.</p> <p>Renforcement des séances de CCC sur l'utilisation des méthodes contraceptives.</p>
<p>4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à entrepreneuriat.</p>	<p>Renforcement des capacités des jeunes sur les opportunités d'emploi qu'offrent les TIC.</p> <p>Formation et installation des jeunes en entrepreneuriat agro pastoral.</p>
<p>5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p>	<p>Plaidoyer pour l'équipement et le renforcement du personnels qualifiés au profits des CPS.</p> <p>Fonctionnement régulier du Cadre de Concertation pour la protection de l'Enfance.</p>
<p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>	<p>Accompagnement des ménages dans la réalisation des latrines familiales et la mise en place du dispositif de lavage des mains.</p>
<p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.</p>	<p>Prise des mesures pour la fiabilisation d'un site touristique par an.</p> <p>Amélioration progressive de l'accessibilité géographique des sites touristiques de la commune (pistes rurales, barques motorisées, embarcadère, débarcadère, etc.).</p> <p>Mise en place d'un dispositif de gestion de sites touristiques.</p>

<p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des forêts de la commune.</p> <p>Promotion de la production de bois d'œuvre et de chauffage par l'installation des forêts villageoises.</p>
<p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p>	<p>Fonctionnement régulier des organes mis en places pour la protection de l'enfance.</p> <p>Mise à disposition des moyens financiers pour le fonctionnement des organes mis en place.</p> <p>Plaidoyer pour l'équipement et la mise à disposition de personnels qualifiés au profit des CPS.</p>



Réalisation :



**AGENCE  
POUR LA PROMOTION  
DES OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

